

## DEMANDE D'HDR IPP - Pièces à fournir

### DEMANDE D'INSCRIPTION A L'HDR **ETAPE 1**

Pièces à fournir (à envoyer au réfèrent HDR copie secretariat HDR)

- demande d'autorisation d'inscription à l'HDR,
- Proposition de rapporteurs
- Photocopie du diplôme de doctorat (ou la version numérique du diplôme),
- Curriculum vitae détaillé indiquant diplômes, expériences pré- et postdoctorales, les activités d'encadrement d'étudiants (notamment master recherche et doctorat), les responsabilités administratives, d'enseignement et/ou de recherche. Il pourra être inclus, le cas échéant, les formations suivies à l'encadrement (de projet ou équipe de recherche, ou de doctorants),
- Liste complète des publications de journal et des principales conférences (notamment invitées),
- Notice synthétique des travaux de recherche incluant une partie dédiée aux projets en cours ou à venir (de 2 à 3 pages environ).
- Pour Les candidats extérieurs à IP Paris : lettre motivant les raisons qui les poussent à demander leur inscription à IP Paris.

Composition rapporteurs : 2 au moins extérieurs à l'Institut Polytechnique de Paris (et de ses établissements membres), devront être habilités à diriger des recherches ou, pour des personnalités basées à l'étranger, avoir un grade ou niveau équivalent. Par ailleurs, elles ne devront pas avoir copublié avec le candidat pendant au moins 5 années précédant le dépôt du dossier

### INSCRIPTION ADMINISTRATIVE **ETAPE 2**

Pièces à fournir (à envoyer au secretariat HDR)

- Demande d'Autorisation d'inscription à l'HDR, validée par le président IPP
- Mémoire d'habilitation ou synthèse d'activité scientifique présentation des travaux de recherche du candidat ainsi que des projets en cours ou à venir permettant de situer les travaux du candidat par rapport à la littérature internationale. Une mise en perspective de la poursuite des recherches devra aussi être incluse. Ce rapport de synthèse sera rédigé en français ou en anglais. Quelle que soit la langue dans laquelle le rapport est rédigé, il conviendra de s'assurer que cette langue est comprise par tous les rapporteurs et membres du jury pressentis.
- Copie de publication d'activité de recherche (ceci peut inclure des pre-prints, articles de travail, ouvrages, etc.)
- Formulaire de demande d'autorisation de soutenance (avec jury et rapporteur validé par le réfèrent HDR)
- Justificatif de paiement des droits d'inscription (année universitaire en cours)

Composition du jury : au moins cinq membres choisis parmi les personnels enseignants habilités à diriger des recherches des établissements d'enseignement supérieur public, les directeurs et maîtres de recherche des établissements publics à caractère scientifique et technologique et, pour au moins la moitié, de personnalités françaises ou étrangères extérieures à l'IP Paris et reconnues en raison de leur compétence scientifique. La moitié du jury, au moins, devra être composée de professeurs ou assimilés. En cas d'absence d'un membre international dans le jury fournir un justificatif visé par le réfèrent